

SEANCE DU 30 JUIN 2017

Nombre de Conseillers :
En exercice : 15
Présents : 10
Pouvoirs : 1
Votants : 11

Le 30 juin deux mil dix-sept à vingt heure, le Conseil Municipal de la **Commune de Beauville**, dûment convoqué le 23 juin 2017 s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Annie Reimherr, Maire.

Présents : Aline Gary, André Stokowsky, Annie Reimherr, Céline Daumières, Christophe Brunellière, Corinne Merle, Elisabeth Archambault de Vençay, Laurence Martin, Maria Richard, Patrick Roux,

Excusés : Olivier Damaisin, Thibaut Sérís, Christophe Guy, Yohan Cadeillan, Thierry Rigal

Pouvoirs : Thibaut Sérís à Christophe Brunellière

Secrétaire : André Stokowsky

PROCES-VERBAL DE L'ELECTION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE LEURS SUPPLEANTS EN VUE DE L'ELECTION DES SENATEURS

L'an deux mil dix-sept, le trente juin à vingt heures, en application des articles L. 283 à L. 290-1 du code électoral, s'est réuni le Conseil Municipal de la Commune de BEAUVILLE.

Etaient présents les Conseillers Municipaux suivants :

Aline Gary, André Stokowsky, Annie Reimherr, Céline Daumières, Christophe Brunellière, Corinne Merle, Elisabeth Archambault de Vençay, Laurence Martin, Maria Richard, Patrick Roux,

Etaient excusés :

Olivier Damaisin, Thibaut Sérís, Christophe Guy, Yohan Cadeillan, Thierry Rigal

Pouvoirs : Thibaut Sérís à Christophe Brunellière

Conformément aux dispositions du Code Electoral, le Bureau a été constitué de la façon suivante :
Madame Annie REIMHERR, Maire Présidente a ouvert la séance.

Monsieur André STOKOWSKY a été désigné en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal.

Le Maire a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré treize conseillers présents et a constaté que la condition du quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie.

Le Maire a ensuite rappelé qu'en application de l'article R. 133 du code électoral, le bureau électoral est présidé par le Maire et comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin, à savoir MM ARCHAMBAULT DE VENÇAY Elisabeth, RICHARD Maria, ROUX Patrick, MERLE Corinne.

Madame la Présidente a donné lecture :

1° des articles du code électoral relatifs à l'élection des sénateurs

2° du décret fixant la date à laquelle les conseillers municipaux doivent désigner leurs délégués et leurs suppléants en vue de l'élection au Sénat qui doit avoir lieu le Dimanche 24 septembre 2017 dans le département

3° de la circulaire ministérielle convoquant à cet effet les conseils municipaux

Le Maire a indiqué que conformément à l'article L. 284 du code électoral, le conseil municipal devait élire trois délégués et trois suppléants.

ELECTIONS DES DELEGUES

1^{ER} TOUR DE SCRUTIN

La Présidente a ensuite invité le conseil municipal à procéder, sans débat, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection de trois délégués.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis fermé à la Présidente son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a commencé à 20 heures 15. Il a donné les résultats ci-après :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	0
Nombre de votants :	11
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	0
Nombre de suffrages exprimés :	11
Majorité absolue :	6

Ont obtenu :

Madame Annie REIMHERR	11
Madame Aline GARY	11
Monsieur André STOKOWSKY	11

Ont réuni la majorité absolue et ont été proclamés délégués :

Madame Annie REIMHERR, née le 3 août 1951 à Agen – 47, domiciliée à « Lacalquétie » 47470 BEAUVILLE qui a déclaré accepter le mandat.

Monsieur André STOKOWSKY, né le 30 mars 1950 à Casablanca – Maroc, domicilié à « Loungueyrol » 47470 BEAUVILLE qui a déclaré accepter son mandat.

Madame Aline GARY, née le 21 mars 1962 à Beauville – 47, domiciliée à « Bouyssou » 47470 BEAUVILLE qui a déclaré accepter le mandat.

ELECTIONS DES SUPPLEANTS

1^{ER} TOUR DE SCRUTIN

La Présidente a ensuite invité le conseil municipal à procéder, sans débat, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection de trois délégués suppléants.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis fermé à la Présidente son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a commencé à 20 heures 25. Il a donné les résultats ci-après :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	0
Nombre de votants :	11
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	0
Nombre de suffrages exprimés :	11
Majorité absolue :	6

COMMUNE DE BEAUVILLE – REGISTRE DES DELIBERATIONS – 17 JUIN 2011

Ont obtenu :

Monsieur Christophe BRUNELLIERE	11
Madame Corinne MERLE	11
Madame Maria RICHARD	11

Ont réuni la majorité absolue et ont été proclamés suppléants :

Madame Corinne MERLE, née le 27 octobre 1970 à Villeneuve sur Lot – 47, domiciliée à « Breillou » 47470 BEAUVILLE qui a déclaré accepter le mandat.

Monsieur Christophe BRUNELLIERE, né le 28 novembre 1958 à Chollet – 49, domicilié à « Bordeneuve » 47470 BEAUVILLE qui a déclaré accepter le mandat.

Madame Maria RICHARD, née le 17 juillet 1956 à Tonneins – 47, domiciliée « Grand'rue » 47470 BEAUVILLE qui a déclaré accepter son mandat.

Le présent procès-verbal, dressé et clos le trente juin deux mil dix-sept à vingt et une heure trente minutes, en triple exemplaire a été signé par le maire, les autres membres du bureau et le secrétaire.

Demande de dérogation pour l'organisation du temps scolaire
--

Vu le décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques,

Vu le résultat de la consultation des parents d'élèves à ce sujet et qui majoritairement, souhaitent retourner à la semaine scolaire de 4 jours,

Vu la position des enseignants, favorables à la semaine de 4 jours,

Sous réserve d'une réponse favorable du Conseil d'Ecole Extraordinaire du jeudi 6 juillet 2017,

Considérant que l'organisation de la semaine scolaire de 4 jours ne nuira pas à l'éducation des enfants et qu'elle respectera le temps d'enseignement,

Vu les demandes de dérogation pour un retour à la semaine de 4 jours des écoles voisines,

Considérant que le Centre de loisirs « La Récré » à Beauville sera ouvert toute la journée, pour accueillir les enfants du territoire

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur cette question

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de demander une dérogation pour l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques.
- **DEMANDE** le retour de la semaine scolaire de 4 jours, en supprimant la classe du mercredi matin.

Don, legs et libéralité

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la commune a reçue de la part de généreux donateurs :

- un chèque d'un montant de 295 € (Deux cents quatre-vingt-quinze euros)
- un chèque d'un montant de 500 € (Cinq cents euros)
- un chèque d'un montant de 150 € (Cent cinquante euros)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré **DECIDE** d'accepter ces libéralités ou dons pour les montants indiqués par Madame le Maire, **AUTORISE** Madame le Maire à émettre les titres de recette correspondants.

Annie REIMHERR :

Aline GARY :

Christophe BRUNELLIERE :

Elisabeth ARCHAMBAULT de VENCAY :

Olivier DAMAISIN :

Yohan CADEILLAN :

Céline DAUMIERES :

Corinne MERLE :

Christophe GUY :

Thierry RIGAL :

André STOKOWSKY :

Maria RICHARD :

Thibaut SERIS :

Patrick ROUX :

Laurence MARTIN :